

L'éducation aux médias et à l'information : pourquoi ?

Permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain.

Permettre la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves et les enseignants qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus.

La lecture critique et distanciée, la capacité à publier, produire de l'information, s'informer, relèvent d'une pratique citoyenne des médias qui nécessite le développement de littératies multiples.*

(« *l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités »)

La place de l'EMI dans la loi de refondation

<http://eduscol.education.fr/cid83623/l-emi-dans-la-loi-de-refondation-de-l-ecole.html>

« Il est impératif de former les élèves à la maîtrise, avec **un esprit critique**, de ces outils qu'ils utilisent chaque jour dans leurs études et leurs loisirs et de permettre aux futurs citoyens de trouver leur place dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement. Les professeurs-documentalistes doivent être particulièrement concernés et impliqués dans les apprentissages liés au numérique.

Cela passe notamment par l'inscription dans la loi du principe d'une éducation numérique pour tous les élèves, qui doit permettre aux enfants d'être bien formés et pleinement **citoyens à l'ère de la société du numérique**. La formation scolaire comprend un enseignement progressif et une pratique raisonnée des outils d'information et de communication et de l'usage des ressources numériques qui permettront aux élèves tout au long de leur vie de construire, de s'approprier et de partager les savoirs.

La formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques comporte en outre une sensibilisation aux droits et aux devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux, qu'il s'agisse de la protection de la vie privée ou du respect de la propriété intellectuelle. Elle comporte également une sensibilisation à la maîtrise de son image et au comportement responsable.

Au collège, l'éducation aux médias, notamment numériques, initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage » (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, Annexe, La refondation de l'école de la République : objectifs et moyens, Apprendre à l'ère du numérique).

L'EMI et le socle commun 2016

<http://eduscol.education.fr/cid98344/l-emi-et-le-socle-commun-2016.html>

« Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible » (Bulletin officiel n°17 du 23 avril 2015)

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

- **Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit**

Pour construire ou vérifier le sens de ce qu'il [l'élève] lit, il combine avec pertinence et de façon critique les informations explicites et implicites issues de sa lecture

- **Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques**

Il [l'élève] lit des plans, se repère sur des cartes

Il connaît les principes de base de l'algorithmique et de la conception des programmes informatiques

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

- **Organisation du travail personnel**

L'élève sait se constituer des outils personnels grâce à des écrits de travail, y compris numériques : notamment prise de notes, brouillons, fiches, lexiques, nomenclatures, cartes mentales, plans, croquis, dont il peut se servir pour s'entraîner, réviser, mémoriser.

- **Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information**

L'élève connaît des éléments d'histoire de l'écrit et de ses différents supports

Il comprend les modes de production et le rôle de l'image

Il sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur Internet

Il apprend à confronter différentes sources

[L'élève apprend] à évaluer la validité des contenus

Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme

Il les [informations collectées] met en relation pour construire ses connaissances

L'élève apprend à utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information qu'il côtoie au quotidien, en respectant les règles sociales de leur usage et toutes leurs potentialités pour apprendre et travailler

Il accède à un usage sûr, légal et éthique pour produire, recevoir et diffuser de l'information

Il développe une culture numérique.

Il identifie les différents médias (presse écrite, audiovisuelle et Web) et en connaît la nature

Il en comprend les enjeux et le fonctionnement général afin d'acquérir une distance critique et une autonomie suffisantes dans leur usage

- **Outils numériques pour échanger et communiquer**

L'élève sait mobiliser différents outils numériques pour créer des documents intégrant divers médias et les publier ou les transmettre, afin qu'ils soient consultables et utilisables par d'autres

Il sait réutiliser des productions collaboratives pour enrichir ses propres réalisations, dans le respect des règles du droit d'auteur

L'élève utilise les espaces collaboratifs

[L'élève] apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres

Il comprend la différence entre sphères publique et privée

Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

- **La règle et le droit**

Il connaît les grandes déclarations des droits de l'homme (notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948)

- **Réflexion et discernement**

L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes

Il fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation

L'élève vérifie la validité d'une information

[L'élève] distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif

Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres

Il sait remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

- **Démarches scientifiques**

L'élève sait mener une démarche d'investigation

Pour cela, il décrit et questionne ses observations

Il prélève, organise et traite l'information utile

[L'élève] analyse, argumente, mène différents types de raisonnements (par analogie, déduction logique...)

[L'élève] rend compte de sa démarche

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

- **Invention, élaboration, production**

[L'élève] imagine, conçoit et réalise des productions de natures diverses, y compris littéraires et artistiques



http://docs.ac-toulouse.fr/wp/?page_id=912